



PROCES-VERBAL

Numéro : **01/2021**

ÉMANANT DE :	<u>Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI</u>
OBJET :	<u>Séance ordinaire du Conseil intercommunal</u>
DATE :	<u>Jeudi 29 avril 2021 (Ouverture à 20 h.00 – Clôture à 20 h.30)</u>
LIEU :	<u>Salle des Mariadoules - Aran</u>
DESTINATAIRE(S) :	<u>Membres du Conseil intercommunal</u>
POUR INFO :	<u>Comité de direction Police Lavaux</u>

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe Chappuis, Jean-François Chevalley, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre, Jean-Paul Favre et Kilian Duggan	6
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	20
ABSENTS EXCUSES :	Conseil intercommunal : Mme Mical Rappaz, MM. Gérald Chappuis et Martial Vurlod	3
TOTAL DES PRESENCES		<hr/> 23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
La majorité absolue est de 11.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Dépôt de motions et de postulats
- 5) Préavis N° 01/2021 – Rapport des comptes 2020
- 6) Préavis N° 02/2021 – Rapport de gestion 2020
- 7) Discussion et votation sur les motions et postulats déposés au point 4. de l'ordre du jour
- 8) Communications du Comité de direction
- 9) Propositions individuelles et divers

Aucune modification n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Chacun ayant reçu copie du procès-verbal du 17.9.2020, il n'est pas procédé à sa relecture.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est accepté à la majorité, une abstention et pas d'avis contraire.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, transmet quelques informations :

- 01.07.2021 Cérémonie d'assermentation des membres du Conseil intercommunal de l'APOL à 19H30 – Grande Salle de Grandvaux (convocation suivra)
- 16.09.2021 Séance intercommunale (budget 2022)

Chaque conseiller a reçu un exemplaire des réponses données par le CODIR aux questions apparues lors de la séance ordinaire du Conseil intercommunal du 17 septembre 2021.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Olivier Paschoud, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. PREAVIS No 01/2021 – RAPPORT DES COMPTES 2020

M. Olivier Paschoud donne la parole à la Présidente de la Commission de gestion, Mme Florence Gross.

Mme Gross remercie le Président et relit la synthèse et les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport des comptes 2020.

Le Président passe le rapport des comptes 2020 page par page.
Aucune remarque particulière.
Le Président passe au vote.

VOTATION :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le rapport des comptes présenté par le Comité de Direction
- lu le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

- d'approuver, tel que présenté, le rapport des comptes de l'exercice 2020 de l'Association Police Lavaux (APOL)
- d'approuver, telle que présentée, la répartition des coûts nets de l'APOL entre les communes pour l'exercice 2020.

à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

6. PREAVIS No 02/2021 – RAPPORT DE GESTION 2020

M. Olivier Paschoud donne la parole à la Présidente de la Commission de gestion, Mme Florence Gross.

Mme Gross remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport de gestion 2020.

Le Président ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Sandra Stocco demande la parole.

Page 32 - Tableau « Infractions radar » : pour Chexbres, toutes les colonnes sont à zéro. Est-ce correct ?

M. Jean-François Chevalley, représentant de la commune de Chexbres, confirme que ces chiffres sont corrects.

Le Président clôt le débat et passe au vote.

VOTATION :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le projet du rapport du Comité de direction sur sa gestion 2020
- lu le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge au Comité de direction.

à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

7. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 4) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Olivier Paschoud clôt ce point.

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction a répondu par écrit, d'une manière plus élaborée, aux questions des conseillers intercommunaux de la Commune de Lutry, transmises par leur porte-parole Mme Mical Rappaz, lors de la séance du 17.9.2020. N'ayant reçu aucune remarque particulière sur ce sujet, M. Demierre clôt le débat.

M. le Président Jean-Paul Demierre donne quelques communications à l'Assemblée :

- ⇒ BUDGET 2021 : engagement d'un remplaçant du Commandant. Les auditions sont en cours, la sélection arrive à son terme, 2 candidatures sérieuses ont été retenues. L'engagement est prévu cet automne.
- ⇒ COVID19 : collaboration inter-polices APOL / PEL et police cantonale, toujours en vigueur. Nous espérons un retour à la normale en août prochain.
- ⇒ RECRUTEMENT POLICIERS : comme plusieurs corps de police, nous rencontrons quelques difficultés à recruter des policiers. Il nous manque aujourd'hui 2 à 3 agents. Les 8 autres polices communales vaudoises sont dans la même situation. Il semblerait que le Valais offre des conditions plus attrayantes. Nous sommes en réflexion et cherchons des solutions (financières et autres) afin de rendre notre police ~~et rendre notre offre~~ plus attractive pour conserver notre personnel et, le cas échéant, procéder à des recrutements.
- ⇒ FIN DE LEGISLATURE : la séance de ce jour est la dernière de la législature 2016-2021. Étant donné cette période compliquée, rien n'a été malheureusement prévu pour marquer le coup. Nous espérons des temps meilleurs et ne manquerons pas d'organiser une partie récréative, au vu de l'évolution de la situation COVID.
- ⇒ MERCI à tous mes collègues du CODIR pour leur soutien, ainsi qu'à tous les membres de cette assemblée. Si les débats ont quelques fois été animés, ils ont toujours été constructifs. Soyez toutes et tous remerciés pour votre travail.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme le Conseillère Charlotte Clerc a lu sur les réseaux sociaux que l'APOL a engagé un délégué aux affaires viticoles et au tourisme. Est-ce un poste à plein temps, saisonnier, transfert ETP, ou autre ?

M. le Commandant Cavin donne quelques explications. Ce poste était déjà existant, attribué à un domaine plutôt qu'à un secteur géographique, Lutry, Bourg-en-Lavaux ou secteur EST Puidoux-Chexbres-Rivaz-St-Saphorin. Le temps consacré par notre collaborateur à ce poste (policier sous-chef de l'unité) est estimé à 30% sur l'année. Le monde viticole représente 130 à 140 familles sur l'entier du secteur de nos 6 communes partenaires. Cela représente env. 800 personnes au sein des familles, sur les domaines 1200 personnes en basse saison et 3000 à 3500 personnes en haute saison, avec les mêmes problématiques. Le besoin de coordination était important. S'ajoutent les manifestations à caractère viticole, caves ouvertes, train des vignes, points de vente et tourisme qui en découle. En réalité c'est une partie non négligeable rythmant notre région du Lavaux. Après 4 mois de travail, nous sommes convaincus de l'importance de ce poste. L'écho des vigneron est par ailleurs très satisfaisant.

Mme la Conseillère Sandra Stocco demande si ce collaborateur prend également des mesures de prévention ; quelle est sa tâche effective ?

M. le Commandant Cavin précise qu'il s'agit essentiellement d'un travail de proximité, coordination et point d'entrée pour toutes questions d'organisation. Pour que la prévention soit crédible, il faut également réprimer. Le rôle de l'agent sera de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux et manifestations sur le domaine. Il est un appui, ouvert à la discussion, à l'écoute des vigneron. Trouver des solutions ensemble, mesures COVID, etc. Ce délégué est un consultant chargé de la sécurité publique dans le domaine viticole et tourisme, au sens large.

Mme Stocco demande si ce collaborateur s'occupera également des problèmes créés par les touristes et les promeneurs dans les vignes, détritrus, barbecues, etc. Est-ce qu'il est prévu de mettre des amendes ?

M. le Commandant répond à cette question. C'est le point de contact de Lavaux Patrimoine Mondial et le coordinateur de l'action des bénévoles. Un point de situation est fait chaque weekend sur la situation et des mesures sont mises en place pour des actions spécifiques, comme par exemple la circulation des cycles électriques. Notre délégué est un agent de renseignements, qui collecte les informations et les transmet aux différents services qui coordonneront les actions sur le terrain.

Mme la Conseillère Catherine Desaulles demande comment se déroule le renouvellement de la convention entre les communes.

M. le Président du CODIR Jean-Paul Demierre prend la parole et donne quelques précisions. La convention, signée en 2011 pour une durée de 10 ans, est renouvelable tacitement. Le retrait d'une commune est possible moyennant un préavis de 3 ans pour la fin de chaque exercice comptable. En ce qui concerne la commune de Bourg-en-Lavaux, la question a été posée au Conseil communal et le renouvellement tacite a été accepté, selon les statuts. A ce jour, aucune dénonciation n'a été déposée dans les autres communes.

Aucun autre sujet n'étant abordé, M. le Président Olivier Paschoud clôt le point 9) de l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. le Conseiller Charles Chappuis.

M. Chappuis annonce son départ. Il quitte la politique, après 35 ans au Conseil communal à Lutry, dont 10 ans au CI APOL. C'est avec plaisir qu'il a accompli ses tâches. M. Chappuis a un seul regret : de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié, ce soir, avec ses collaborateurs. Ces déclarations sont applaudies par l'Assemblée.

M. Olivier Paschoud annonce qu'il est également arrivé au terme de son mandat, 10 années au sein du CI APOL, et beaucoup de plaisir. L'ordre du jour étant épuisé, le Président Olivier Paschoud remercie l'audience sous les applaudissements et clôt la séance, sans demander le contre-appel.

La séance est levée à 20H30.

Au nom du Conseil intercommunal

Olivier Paschoud
Président

Jeannette Mathis
Secrétaire

